BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 202
2e trimestre 2008

APEMU - 6 Impasse Dubet 33700 Mérignac

Association des Professeurs d'Education Musicale
Http//apemu.free.fr

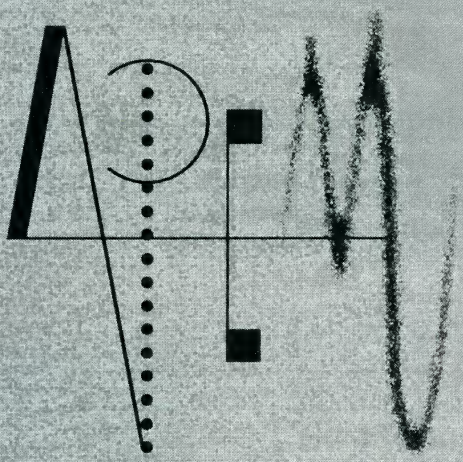

SOMMAIRE

Editorial 5

Vie de l'association

Congrès Apemu de Nancy.....6

Informations diverses

Bulletin d'inscription du Congrès 2008.....9
Bulletin d'adhésion, bon de commande 16
Publications de l'APEMu 18

La Chorale

Témoignage.....15
Tentative de bilan.....19
Lettre type.....24

Education Musicale

Route Nationale 7.....12
Evolution de l'intitulé Education Musicale.....26

ASSOCIATION DES **P**ROFESSEURS D'**E**DUCATION **MU**SICALE
Siège social : 6 Impasse Dubet 33700 Mérignac
http://apemu.free.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maïté AUBRUN, Yolande BARBIER, Catherine BAUDY, Martine BERTIER-WOLFROM, Mireille CHOVET, Isabelle BOUGAULT, Etienne GEGOULT, Anne-Françoise GARNY, Renata HARBULOT, Martine HONORAT, Claude LAPORTE, Béatrice LARAT-BELLIOT, Anne LEMARCHAND, François LONDEIX, Thibaut PLANTEVIN, Fernando SEGUI, Hélène WAGNER

BUREAU

présidente
Yolande BARBIER
6 Impasse Dubet
33700 Mérignac
06 13 43 92 25
barbier.yoli@free.fr

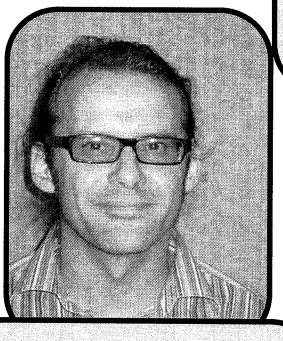

vice-président
Fernando SEGUI
24 place des Hirondelles
69140 Rillieux-la-pape
06 63 61 99 58
fernando.segui@wanadoo.fr

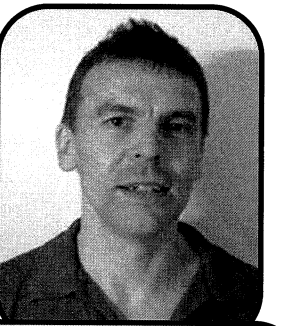

vice-président
Etienne GEGOUT
18 route de Voirincourt
54280 Seichamps
03 83 21 88 21
e.gegout@ac-nancy-metz.fr

trésorière
Martine BERTIER-WOLFROM
12 rue Barral de Montferrat
38100 Grenoble
04 76 47 92 17
ma.berwol@free.fr

trésorière-adjointe
Catherine BAUDY
12 allée François-Villon
33510 Andernos-les-bains
05 56 26 25 86
catherine.baudy@wanadoo.fr

secrétaire
Renata HARBULOT
3 allée de la Source
21000 Dijon
03 80 41 31 40
renata.harbulot@orange.fr

secrétaire-adjointe
Claude LAPORTE
10 Boulevard Léon-Malfrey
63000 Clermont-Ferrand
laporte.claude@libertysurf.fr

Mise en page du bulletin

Dominique TERRY
23, rue du Rhône
69360 Solaize
04 78 02 40 79
dominique.terry@wanadoo.fr

Mise en page du bulletin

Nicolas ROBIN
42, rue Diderot
01100 Oyonnax
nicolas.robin@ac-lyon.fr

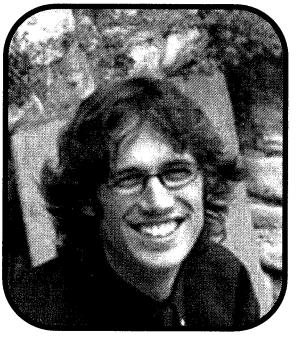

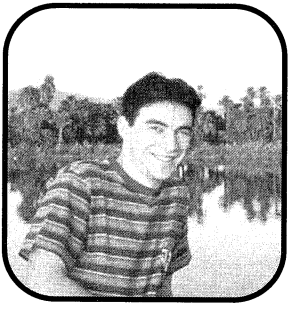

Responsable du site

Thibaut PLANTEVIN
901 petite route de Carpentras
84210 Pernes-les-fontaines
06 18 01 27 03

EDITORIAL DE LA PRESIDENTE

Chers collègues , bonjour à tous :

Ouf les vacances ! L'année scolaire du professeur d'éducation musicale vient enfin de se terminer avec ,au mois de juin : les concerts et réalisations collectives de fin d'année, les conseils de classe , les fiches d'orientations à remplir pour tous les 3ème , les fiches brevet etc…
Permettez moi de vous souhaiter à tous de bonnes vacances méritées !
C'est peut-être le moment de regarder en arrière et faire un petit bilan de cette année scolaire. L'Apemu est souvent montée au créneau pour défendre sa vision de l'éducation musicale au ministère, au sénat, dans la presse car il faut dire que nous n'avons pas été épargnés ! Et face aux médias qui continuent à véhiculer une image caricaturale de notre enseignement, gardons notre sang froid et concentrons nous sur le fond : quels enjeux véhicule l'éducation musicale pour nos élèves ?
Les nouveaux programmes, en consultation proposaient des réponses de façon assez poussée avec une mise à jour de notre enseignement par rapport au monde sonore actuel.
Notre mission n'est elle pas la construction de l'identité culturelle de chacun de nos élèves ? Alors ne nous arc-boutons pas sur nos pratiques, arrêtons de fonctionner chaque fois à la peur mais saisissons au contraire cette occasion pour valoriser notre matière et dépoussiérer quelques habitudes de travail !

Par contre la suppression des postes à la rentrée 2008 a des conséquences dramatiques dans notre matière, plusieurs collègues voient leurs postes fermés et se retrouvent à compléter leur service sur deux voire trois établissements ! Et les pratiques collectives telles que la chorale et l'ensemble instrumental en souffrent au premier chef ! L'investissement que demande ces activités reste lourd et il est inégalement rétribué suivant les académies, les départements et les collèges !La reconnaissance de la chorale , en tant que pratique collective intégrée à notre service d' enseignement ,c'est un combat que ne manquera pas de mener l'Apemu à la rentrée !

La parution des sujets du bac 2009, surtout de l'option facultative démontre « officiellement »que toutes les musiques ont leur place dans l'éducation musicale et dans la culture musicale de chaque citoyen.
Après la musique de film, la chanson française est à l'honneur et je ne peux que m'en réjouir, d'autant plus que ce programme s'intègrera aussi très bien à une sensibilisation au collège !

Je finirai cet éditorial en vous invitant à venir à Nancy pour le futur congrès de l'Apemu.
Organisé tous les deux ans, un congrès réunit professeurs d'Éducation Musicale et autres professionnels intéressés par les sujets abordés. Débats, réflexions, expériences alimentent et favorisent l'évolution de nos pratiques à travers des thèmes essentiels.

Le prochain congrès se tiendra en Lorraine à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Nancy du samedi 25 au lundi 27 octobre 2008 et aura pour thème « la place de l'Éducation Musicale dans le développement sensoriel et cognitif. » Lors de ce congrès, nous conjuguerons réflexion et pratique par le biais de conférences et d'ateliers. En Octobre, tous à Nancy ! Merci à toute l'équipe de collègues qui préparent ce congrès, leur énergie et leur motivation sont un moteur pour l'association !

L'Apemu , c'est aussi une force de proposition !

La présidente
Yolande Barbier-Ceresuela

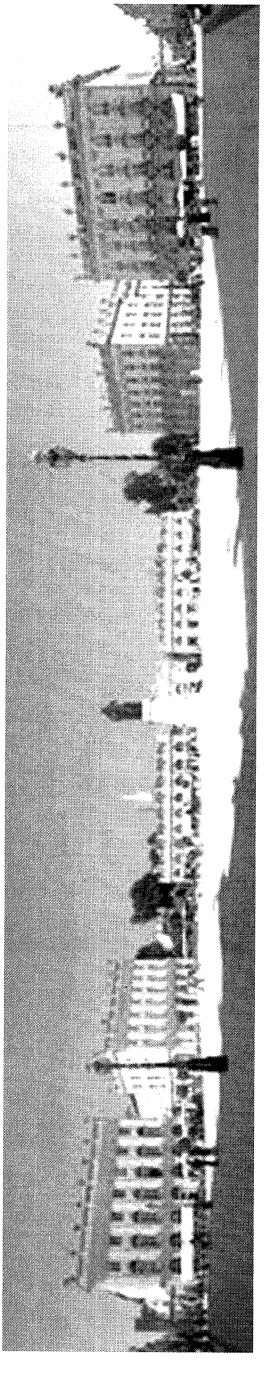

Congrès de l'A.P.E.MU

2008

Organisé tous les deux ans, un congrès réunit professeurs d'Éducation Musicale et autres professionnels intéressés par les sujets abordés.

Débats, réflexions, expériences alimentent et favorisent l'évolution de nos pratiques à travers des thèmes essentiels :

- **« Musique et adolescence »** (Toulouse 1998)

- **« Enseignement et formation »** (Troyes 2000)

- **« Corps et Musique »** (Lyon 2002)

- **« L'éducation Musicale au sein des différents champs artistiques»** (Paris 2004)

- **« Éducation Musicale, les objectifs : limites, moyens et perspectives »** (Aix en Provence 2006).

Le prochain congrès se tiendra en Lorraine...

Lieu: **Nancy**

Dates : **du samedi 25 au lundi 27 octobre 2008**

Thèmatique:

"La place de l'Éducation Musicale dans le développement sensoriel et cognitif de l'enfant."

Conférences :

- **Apprendre** par **André GIORDAN**, professeur à l'Université de Genève et directeur du Laboratoire de Didactique et Épistémologie des Sciences

- **La construction de compétences** par **Patrick BARANGER**, chercheur en sciences de l'éducation, philosophe, directeur de l'IUFM de Lorraine

- **Musique et handicap mental** par **Alain GOUDARD**, directeur artistique de l'ensemble « Résonance contemporaine » et du « Pôle-ressource musique contemporaine et culture et handicap » à Bourg-en Bresse

- **Théâtre et Musique : pratiques convergentes vers une socialisation** par **Etienne GUILLOT**, comédien et intervenant dans le cadre d'ateliers artistiques

- **Le psychologue, le musicothérapeute, alliance de deux regards, deux compétences pour l'adolescent en souffrance** par **Dominique LABRIET** et **Christine MEURANT**

- **Puce Muse et Handicap** par **Serge de LAUBIER**, directeur artistique du Centre de Ressources Musiques Vivantes Visuelles Virtuelles (M3V)

- **Rythmique Dalcroze** par **Claire LELEU**, présidente de l'association Dalcroze France

Ateliers :

- **Le chant des harmoniques** par **Daïnouri CHOQUE**, chanteur, chef de chœur et formateur

- **Atelier Apprendre** par **André GIORDAN**

- **Musique et Handicap mental** par **Alain GOUDARD**

- **Le fait d'apprendre** par **Fernando SEGUI**, Professeur à l'IUFM de Lyon

- **Préau des Arts :** installation/exposition plastique, visuelle et sonore et expérience artistique sensorielle

Fiche d'inscription à renvoyer pour le 15 septembre 2008

Congrès de Nancy 2008

Canevas du congrès

Samedi 25 octobre

11h - 14h :
Accueil des congressistes
14h – 15h30 :
- Ouverture du congrès par M. Patrick BARANGER, Directeur de l'IUFM
- Intervention de M. Yves RAUCH, IA-IPR de l'académie de Nancy-Metz
- Présentation du congrès par Yolande BARBIER
- Assemblée générale
- Préparation de l'échange avec M.Vincent MAESTRACCI, Inspecteur Général d'éducation musicale

15h30 – 16h :
Présentation de l'EAS, Association Européenne pour la Musique à l'Ecole

16h – 18h :
Intervention de M.Vincent MAESTRACCI

20h – 21h30 :
Soirée repas avec le groupe « Les sœurs KOUSINOVITCH »
Puis danse folk avec le groupe ELIXIR

Dimanche 26 octobre

Présence, toute la journée, d'un stand de l'EAS et des éditions Lugdivine

9h-10h30 :
Conférence Patrick BARANGER ou André GIORDAN
10h30- 12h30 :
Ateliers

Repas proposé sur place

13h-14h :
Présentation, par la MAIF, de la règlementation concernant les activités scolaires et périscolaires avec des enfants (chorale, déplacements, voyages, etc....)
14h – 15h30 :
Conférence Patrick BARANGER ou André GIORDAN
15h30 – 17h30 :
Ateliers
18h – 19h30 :
Visite de la Ville vieille ou du Nancy 1900

20h30
Soirée gastronomique au Foy

Lundi 27 octobre

L'INECC , Institut National et Européen de Chant Choral, Mission voix Lorraine, propose des ateliers en commun avec l'APEMu le lundi sur le thème de la musique et du handicap mental. L'INECC poursuivra ces ateliers le mardi hors congrès.
9h-10h30 :
Conférence-débat Alain GOUDARD
10h30- 12h30 :
Ateliers

Repas proposé sur place

14h :
- Bilan du congrès
- Conseil d'administration
- Ateliers voix et handicap mental

INSCRIPTION CONGRES APEMu de NANCY
Du SAMEDI 25 OCTOBRE au LUNDI 27 OCTOBRE 2008

NOM : .....

Prénom : .....

Académie : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mél : .....

Participation au congrès

Oui	Non	
		Samedi après-midi 25 octobre (Entretien avec IG – Assemblée générale)
		Dimanche matin 26 octobre (Conférences – Ateliers)
		Dimanche après-midi 26 octobre (Conférences – Ateliers)
		Lundi matin 27 octobre (Conférences – Ateliers)
		Lundi après-midi 27 octobre (Bilan, conseil d'administration, atelier voix et handicap mental)

L'INECC, Mission voix Lorraine, propose des ateliers en commun avec l'APEMu le lundi sur le thème de la musique et du handicap mental. L'INECC poursuivra ces ateliers le mardi hors congrès.

		Est intéressé par les ateliers du lundi 27 octobre avec l'INECC
		Est intéressé par les ateliers du mardi 28 octobre avec l'INECC

Participation Repas

Oui	Non	
		Je participerai à la soirée repas-concert et danse folk le samedi 25 octobre
		Je mangerai au restaurant de l'IUFM le dimanche 26 octobre midi (12,5 €)
		Je participerai à la soirée gastronomique au Restaurant Le Foy Place Stanislas le dimanche 26 octobre (30 €) à 20h30
		Je mangerai au restaurant de l'IUFM le lundi 27 octobre midi (12,5 €)

Découverte de Nancy

Oui	Non	
		Je pense participer à la visite gratuite guidée du Nancy historique ou du Nancy 1900 le dimanche 26 octobre à 19h

Avez-vous des suggestions ou des remarques ?
.....
.....
.....
.....
.....

A retourner par courrier postal ou électronique à:
Nicole SCHNEIDER,
1 rue de la Fallée
54270 ESSEY LES NANCY
Courriel : nicole.schneider@ac-nancy-metz.fr
Tel : 03 83 29 52 78

Congrès de Nancy 2008

Informations pratiques

Lieu

IUFM de Nancy: 5, rue Paul Richard
54320 Maxéville
(Attention ! L'IUFM est réparti sur deux sites : **Nancy et Maxéville**)

Transport

Deux liens utiles :
http://www.viamichelin.fr
http://www.mappy.fr

1 SNCF : arrivée en gare de Nancy

2 Avion :
- Aéroport Metz Nancy Lorraine puis navette jusqu'à Nancy-gare
http://www.metz-nancy-lorraine.aeroport.fr/
- Aéroports de Paris puis TGV Paris-Nancy

3 Voiture : Autoroute sortie Nancy centre

4 Depuis la gare : descendre la rue Stanislas jusqu'à la rue d'Amerval, puis bus en direction de Maxéville-Mairie (arrêt Lavoir) : 131 132 ou 133

(Pour tous renseignements bus Allostan au 03 83 30 08 08 ou http://www.reseau-stan.com/)

Hébergement

Office du tourisme de Nancy
(Tarifs négociés et chambres réservées spécialement pour le congrès jusqu'au 2 septembre 2008)

Il dispose d'une liste d'hôtels sur Nancy qui sera à disposition sur le site de l'APEMU.

Voici leurs modalités de réservation :

1 Chaque réservation sera effectuée de façon individuelle par les participants à la Rencontre de l'Association des Professeurs d'Education Musicale.
Les réservations seront à effectuer auprès du responsable de leur centrale de réservation :
Marie-Laure Clausse / réservations hôtelières
Tel : 03.83.35.84.71
Fax : 03.83.30.23.39
Mlaure.clausse@ot-nancy.fr
avant le 2 septembre 2008, passée cette date il ne sera pas possible de maintenir les chambres et les tarifs annoncés.

2 Pour chacune des réservations, le client recevra par courriel, fax ou voie postale le récapitulatif de sa réservation accompagné de documents facilitant son séjour.

3 Chaque chambre sera garantie soit par un numéro de carte de crédit soit par un chèque d'acompte correspondant à la première nuit du séjour, chèque libellé à l'ordre de l'hôtelier.

4 En cas d'annulation, le client s'engage à contacter la centrale de réservation et les pénalités seront alors pratiquées en fonction des conditions d'annulation qu'applique l'hôtelier.

Château de REMICOURT
Préférable en voiture (excentré: bus+10mn de marche)
149 rue de Vandoeuvre
54600 VILLERS-LES-NANCY
Auberge de jeunesse affiliée à la F.U.A.J
Tél. : 03 83 27 73 67
Fax : 03 83 41 41 35
Courriel: aubergeremicourt@mairie-nancy.fr
Site web : http://www.fuaj.org

Chambres de 3 à 4 lits et 5 chambres doubles.
Le tarif de la nuitée par personne est à : 14.20 euros (petit déjeuner compris et couchage fourni) mais aucune chambre ne nous étant réservée, les inscriptions sont prises au fur et à mesure.

Accès :
- ligne 126 à l'arrêt Saint Fiacre
- lignes 115, 116, 134 et 135 au terminus Villers Lycée Stanislas
Pour tous renseignements AlloStan au 03 83 30 08 08 ou http://www.reseau-stan.com/
(du lundi au vendredi de7 h 00 à 19 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 16 h 00 du 02/01 au 22/12).
Autoroute A 33 sortie 2b Nancy-Brabois

Divers :
Prévoir pour certains ateliers une tenue décontractée, une clé USB ou un disque dur externe

Les organisateurs

Hélène WAGNER (Déléguée de l'académie de Nancy-Metz), Etienne GEGOUT (Vice-président de l'APEMU), Christophe PRZYBYLSKI, Nicole SCHNEIDER, Christine AIME-LAGRAVIERE, Régine COLIN travaillent depuis un an et demi à l'élaboration du congrès, avec l'aide du bureau de l'APEMU.
Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour aider aux derniers préparatifs et à la tenue du congrès !

Contacts :
Hélène WAGNER, 23A rue Lavigerie
54000 NANCY
helene.wagner@ac-nancy-metz.fr
Etienne GEGOUT, 18 Route de Voirincourt 54280 SEICHAMPS
etienne.gegout@education.gouv.fr

Contacts hébergement :
Christine AIME, 2 ch. de la place de la croix 54710 FLEVILLE-devant-NANCY
christine.aime@ac-nancy-metz.fr

Inscriptions :
Nicole SCHNEIDER, 1 rue de la Fallée
54270 ESSEY-lès-NANCY
nicole.schneider@ac-nancy-metz.fr

ROUTE NATIONALE 7

« De toutes les routes de France d'Europe
Celle que j'préfère est celle qui conduit.
En auto ou en auto-stop
Vers les rivages du Midi… »

J'habite près de cette route mythique, au Sud de Lyon, route largement ensoleillée en cette fin juin, au bord de laquelle résonne déjà le son strident des premières cigales et qui traverse fièrement villages et terres agricoles, collines et bois, en direction de la vallée du Rhône puis du Midi.

Cette route, devenue célèbre bien avant la chanson de Trenet, vers 1936, était symbole de congés payés, de beaux jours de farniente, d'évasion vers le soleil. Rappelez-vous, pour les plus anciens quand vous étiez enfants, juste avant la construction de l'autoroute : c'était le point de passage obligé de toute famille qui descendait vers le Sud mi-juillet ou début août. Cinq personnes en moyenne s'entassaient, en plus des bagages, dans la « dodoche » ou l'Aronde toute neuve, tous roulant à vingt à l'heure dans les côtes quand il n'y avait pas d'arrêt forcé pour faire « refroidir » le radiateur au bord de l'explosion…Ah, les bons souvenirs ! Et les pique-niques improvisés au bord de la route, dans un verger ou près d'un champ de blé couvert de bleuets ou de coquelicots…Et les marchands de fruits sur les parkings qui vous vendaient leurs cageots de pêches ou d'abricots gorgés de soleil et de jus sucré… Inoubliable !

Mais voilà, depuis six mois déjà, plus de Nationale 7 près de chez moi : le panneau indicateur a été brutalement remplacé par un autre, beaucoup moins illustre : je roule maintenant sur la D307 ! C'en est fini de la route mythique des vacances ! Dans le village, une grosse inquiétude s'installe : allons-nous toujours bénéficier du même cadre de vie ? Pourrons-nous toujours rouler sur une route en bon état, sans nids de poule et sans urbanisation galopante ?

Bon, d'accord, vous vous en moquez et vous vous demandez même ce que de tels propos personnels viennent faire dans votre revue de l'apemu, attendue, d'ailleurs, depuis des lustres…

Faisons alors le parallèle entre ce témoignage et une des pratiques les plus anciennes dans notre enseignement musical : la pratique de la flûte à bec en cours…

A ce jour, depuis la parution des nouveaux programmes en consultation sur les sites officiels, à la simple évocation du mot « flûte », vous déclenchez alors, comme si c'était un mot magique, une flopée de réactions emportées sur la mise en danger d'une pratique instrumentale aux vertus avérées, voire sur la possibilité d'éradication pure et simple de la pratique instrumentale au profit de l'histoire des arts (… !) ou, à l'inverse, des gestes de répulsion sans retour, de ras le bol d'un instrument ringard, d'une image déplorable de l'enseignement en collège qui nous collera à la peau longtemps…Bref, il faut alors impérativement prendre position, sous peine d'être dénoncé comme faible et non réactif par le biais d'un questionnaire « couperet », ciblé et impossible à contourner : la flûte, oui ou non ?

Maintenant, pour les plus anciens d'entre nous encore, souvenez-vous : l'apprentissage laborieux ou passionné, selon le tempérament de chacun, d'un instrument à vent peu connu à l'issue des concours de recrutement, les nombreuses batailles sur la didactique : fallait-il commencer par l'apprentissage de « sol la si do ré » (main gauche) ou de « si la sol mi ré » (main gauche et main droite), les facilités d'acquisition du langage musical que procurait cet apprentissage régulier, la découverte d'un répertoire, de nombreuses mélodies mémorisables par la plupart des élèves, les sons plus ou moins audibles obtenus dans certaines classes où les enfants étaient parfois peu motivés ou éprouvaient de réelles difficultés à maîtriser leur souffle,

les recommandations appuyées de certains de nos inspecteurs pour l'utilisation d'une revue plutôt qu'une autre, les injonctions non moins appuyées de certains autres pour voir disparaître cette pratique collective peu musicale… C'était le bon temps ! L'objectif du cours d'éducation musicale n'était bien sûr pas la maîtrise technique de la flûte dite « douce » mais se basait en grande partie sur l'acquisition du langage musical à travers elle ou à travers d'autres instruments d'ailleurs, également pratiqués : les percussions ou le clavier…

Et voilà que le mot « flûte » n'est même pas présent dans les nouveaux programmes en consultation ! Et en plus, ce texte donne priorité à la pratique vocale, la pratique instrumentale servant alors à seconder la première… Qu'allons-nous devenir ? C'en est fini du cours d'éducation musicale !

Allons, du calme !
« …Le ciel d'été
Remplit nos cœurs de sa lucidité
Chasse les aigreurs et les acidités
Qui font l'malheur des grandes cités
Tout excitées… »

Oui, c'en est fini de l'apprentissage collectif d'un petit instrument en plastique peu onéreux et facile à transporter (sont-ce des arguments didactiques suffisants d'ailleurs ?), oui, tout cela risque d'entraîner à la faillite les fabricants d'un objet éducatif si longtemps utilisé, passé dans la mémoire de millions de pratiquants volontaires ou forcés, oui, il faut « tourner la page » d'un usage centré sur l'acquisition du langage musical car, tout simplement et heureusement, la musique ne s'arrête pas à ce seul critère.

Ce n'est pas une parole démagogique de dire que le monde a évolué et que nos élèves ont maintenant à leur portée (au sens figuré bien sûr !) d'autres outils pour découvrir une musique qui, elle aussi, se mondialise dans tous ses aspects. La flûte à bec redevient ainsi un véritable instrument, utilisé depuis de nombreux siècles, et non plus un simple outil pédagogique malléable. Ecoutez les concertos pour flûte à bec de Vivaldi et les musiques plus récentes de Britten par exemple, savourez, lors des auditions d'écoles de musique, les ensembles de flûtes à bec qui vous interpréteront un répertoire varié et approprié à la technique d'un instrument si beau par son allure et sa sonorité ! Rien ne vous empêchera, dans le cadre des nouveaux programmes, en complément d'un travail vocal de qualité, de faire jouer un contrechant, une mélodie, un accompagnement par des élèves intéressés et qui viendront volontiers, en plus du cours hebdomadaire, dans le cadre d'un atelier pour apprendre la technique de jeu de cet instrument, si vous le désirez. Rassurez-vous, vous pourrez faire de la musique à plein temps, pendant les 50 minutes hebdomadaires dans chaque classe, avec une priorité donnée à la pratique (vocale et instrumentale, rien n'est interdit à ce sujet !) et des objectifs musicaux que vous aurez définis vous-même…

Aujourd'hui, j'emprunte la D307 comme pratiquement tous les jours. Tiens, « ils » ont matérialisé des bordures pour les cyclistes ! Tiens, les deux carrefours dangereux ont été aménagés et les fossés herbeux ont été fauchés sans excès pour une fois ! … Tout compte fait, la nationale 7 n'existe plus, mais la route est toujours aussi belle !

(Alors,)
« …On est heureux nationale 7. » (?)

Dominique Terry

BUT

Il est certain que la flûte douce, privée d'un méconisme permettant le chromatisme rapide et rigoureux, ne pourra prétendre l'exécution du répertoire de la flûte Bœhm [1].

Le but de ce retour en arrière est tout autre. Demandons à notre instrument le charme de son timbre, la facilité de son jeu et aussi l'avantage de son volume restreint (flûtes soprano et alto) et de son prix.

Sans études transcendantes, chacun pourra, grâce à la flûte douce, constituer un répertoire composé à son gré soit de musique ancienne, de chansons populaires qu'il pourra jouer ou accompagner et même de morceaux modernes.

La possibilité de faire de la musique d'ensemble est un but important et facile à réaliser. Le quatuor de flûtes douces admet très bien la compagnie des instruments à cordes : guitare, luth, viole, clavecin, etc. Enfin c'est un précieux guide pour l'étude du solfège.

---

(1) Voir Méthode de flûte traversière, avec disque microsillon. Pierre Paubon. (Editions Ouvrières, 12, avenue de la Sœur-Rosalie, Paris-13e).

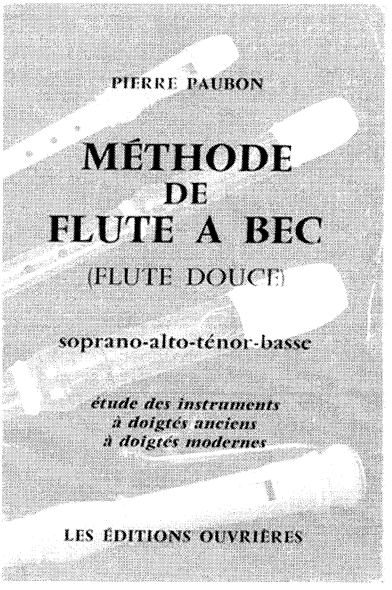

Un témoignage parmi d'autres...

Ca fait bien longtemps que nous ne sommes payés plus qu'une heure avec souvent des doubles projets. J'avais alerté la "population" mais comme c'est chacun pour soi et que les "autres" étaient encore payés deux, personne n'avait réagi.
Tant que nous ne déciderons pas de ne plus faire, tout pourra être proposé y compris la chorale en heure supplémentaire (ce qui est mon cas cette année!).

Je ne jette la pierre à personne mais depuis que j'enseigne (soit 10 ans), c'est la même rengaine. Diviser pour mieux régner voilà ce qui nous arrive.
Quand j'avais 2 heures intégrées à mon service, je ne râlais pas et me dispensais bien de soutenir les collègues sous payés. Maintenant que j'ai une heure payée une et en heure supplémentaire, je râle... Vous me connaissez!!!!

POURQUOI aucun texte de loi n'est écrit pour que le même traitement soit appliqué à tous? A quoi ça sert d'aller rencontrer une « ènième » fois le recteur alors qu'après la décision est laissée au chef d'établissement (notation au mérite, nous y sommes!!!).

COMMENT POUVONS-NOUS FAIRE pour qu'un texte soit définitivement écrit?
Mais peut-être que vous en avez marre que je pose toujours les mêmes questions car ça fait dix ans qu'à chaque réunion ARCIS ou APEMU (quand j'y allais) je dénonce la même chose.
Souvenez-vous aussi de ma première intervention en tout début d'année par courriel auprès de l'IPR...

Allez, je me calme, il fait beau, c'est mercredi, demain j'ai chorale avec 36 élèves, ça ne m'est jamais arrivé, c'est le pied...

Bonne suite à toutes et à tous.

Sophie GUILBAUD, académie de Lyon

BULLETIN D'ADHESION - 2008

Nom : ....
Prénom : ....
Adresse : ....
....
Code postal/ville : ..../...
Téléphone/Fax : ..../...
Courriel (le plus lisiblement possible) :

_ _

En cas de modification, nom ou adresse antérieurs : ....
....
Grade ou situation : ....
Indice/échelon :...................../.........
Etablissement :...
Ville/académie : ..../.......................................

Tarifs

Indice inférieur à 410, mi-temps, temps partiels ou retraités : 19 €
Indice supérieur à 410 : 38 €
Couple enseignant en éducation musicale et adhérent : 38 € + 19 €
Stagiaires PLC2 : 10 €

Versement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de l'APEMu

Montant total du chèque : €

L'adhésion est valable pour l'année civile et inclut l'envoi des 4 numéros annuels de la revue.

Ce bulletin est à renvoyer obligatoirement à votre délégué académique, à défaut à notre trésorière.
Toute inscription en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'adhésion envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

Si vous désirez adhérer à l'association sans recevoir les revues, entourez le refus suivant : **NON**

Si vous désirez vous abonner aux revues sans adhérer à l'association, reportez-vous à la page suivante.

N'oubliez pas de signaler à notre secrétaire tout changement d'identité ou d'adresse en cours d'année civile.

BULLETIN D'ABONNEMENT - 2008

(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

_ _

* Abonnement à 4 revues successives : 38 €

Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

Tout abonnement en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'abonnement envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

COMMANDE DES ACTES

(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

_ _

* Actes du congrès de Troyes :15 €
* Actes des congrès de Sèvres et Lyon: 15 €
Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

*** TOTAL DE LA COMMANDE**

Abonnement	€
Actes de troyes	€
Montant total du chèque	€

Relevé d'Identité Postale
APEMu - Siège social
6 Impasse Dubet
3700 Mérignac

ETAB	GUICHET	N° DE COMPTE	CLE
30041	00001	0063396P 020	03

PUBLICATIONS DE L'APEMu

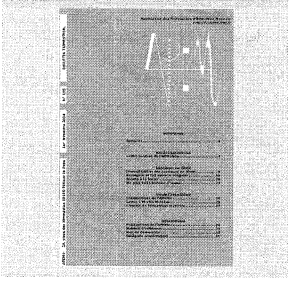

La revue APEMu
Informations concernant la discipline éducation musicale. Textes, programmes, formations, pédagogie, vie de l'association...

32 pages - publication trimestrielle
Abonnement 38 €

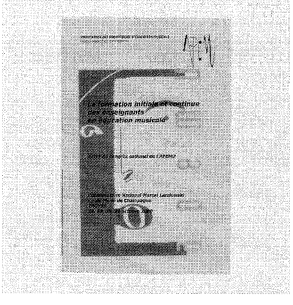

La formation initiale et continue des professeurs en éducation musicale
Actes du congrès de Troyes 2000.
Aspects théoriques et pratiques de la formation des enseignants (professeurs des écoles, du second degré); organisés en trois chapitres : état des lieux, pratiques musicales, sciences humaines.

124 pages - 15 €

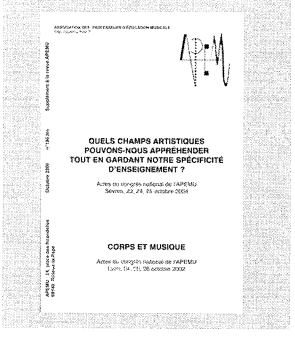

Quels champs artistiques pouvons - nous apréhender?

Actes du congrès de Sèvres 2004

Corps et musique
Actes du congrès de Lyon 2002

160 pages 15 €

LA CHORALE EN 2008
Tentative de bilan

Une chorale dans chaque école ! Voilà un slogan récent ambitieux et positif pour le développement des nos pratiques collectives… Mais qu'en est-il vraiment sur le terrain ?

Certes, cette activité s'est largement développée à l'école comme au collège et au lycée depuis plusieurs années maintenant. Or, des messages inquiétants de nos adhérents ou de nos collègues proches montrent en réalité une situation trop aléatoire, trop dépendante de la conjoncture du moment ou du lieu.

Alors, essayons de nous renseigner, de comprendre un fonctionnement actuel pour le moins complexe, afin d'aider à notre manière chaque professeur à la bonne réalisation de ces projets si riches en musique et en contenus pédagogiques.

Nous avons donc mené, en janvier 2008, une enquête auprès de nos adhérents de toute la France, pour prendre « la température » la plus globale possible. Les réponses sont venues de nombreuses académies : Lyon, Besançon, Dijon, Clermont, Nancy, Strasbourg, Caen, Paris, Versailles Créteil, Rouen, Aix-Marseille, Guyane, Bordeaux, Amiens, Grenoble, Toulouse et Nice ont répondu par de nombreux messages.

Si des collègues sont satisfaits du fonctionnement plutôt clair de leur dotation horaire : *« …Dans tous les départements, les deux heures sont accordées par l'Inspection Académique (donc en dehors de la DHG) en accord avec l'IA-IPR… »*, d'autres réponses sont moins renseignées : *« Dans mon collège pas d'heures dans la DHG, le principal me paie 1 heure en HSA qu'il prend je ne sais où… »* ou moins optimistes : *« Pour ma part, c'est encore 2 heures ! Jusqu'à quand ? »*

On peut donc d'abord remarquer :

Que le fonctionnement de la dotation horaire pour le prolongement logique de nos cours d'éducation musicale est loin d'être simple et uniforme.

Que de nombreux collègues ne savent pas (et pour cause !) d'où provient ce financement !

L'uniformité nationale est ici bannie, place à la gestion décentralisée. Ceci implique de notre part un mode de fonctionnement différent selon les régions, les départements, les établissements et donc une attention de tous les instants sur le terrain, dans chaque collège, pour veiller au bon financement de la chorale, avec l'aide de l'IA-IPR de notre académie et le soutien logistique apporté, pour ceux qui le désirent, par la FNCS (Fédération Nationale des Chorales Scolaires).

Chant Chorale

Françoise Estival, chargée de mission musique, danse et communication à l'action culturelle (rectorat de Toulouse), a bien voulu nous envoyer les résultats d'une enquête locale à ce sujet.
Voilà donc une démonstration sans équivoque de la complexité de cette gestion et de la grande variété des situations :

Bilan dans l'académie de Toulouse

Haute Garonne - 104 établissements

31 établissements sans chorale

52 établissements avec HSA sur la DHG
21 établissements avec 1 HSA ou ½ HSA presque toutes sur la DHG

Lot - 18 établissements

10 établissements avec heures sur la DHG
5 établissements avec heures données par l'IA
3 établissements sans chorale

2 établissements avec 2HSA
5 établissements avec 1,5 HSA
2 établissements avec 1 heure dans emploi du tps
1 établissement avec une heure bénévole

Ariège – 15 établissements

6 établissements avec heures sur la DHG
2 établissements sans chorale

3 établissements avec 2HSA
2 établissements en HSE
1 établissement bénévolement
6 établissements avec 1 heure dans emploi du tps

Tarn – 29 établissements

12 établissements sans chorale

1 établissement en HSE (10HSE)
6 établissements avec 2HSA dans la DHG
9 établissements avec 2 heures poste
1 établissement avec 1 heure poste et 1HSA

Nous remarquons entre autre que :

71% des établissements de l'académie possèdent une chorale. En admettant que les résultats soient à peu près équivalents dans les autres académies, c'est à la fois encourageant et décevant : on est encore loin des 100% souhaités en haut lieu. Il faudrait, pour plus de précisions, recommencer cette même enquête dans deux ans pour savoir si la tendance générale est à l'augmentation ou non…
2 collègues animent une chorale bénévolement dans leur établissement. Espérons que cela découle d'une situation très provisoire et uniquement due à une arrivée récente ou à une décision de dernier moment dont le financement sera rattrapé en fin d'année scolaire…
Quelques établissements incluent encore les heures chorale dans les emplois du temps, jusqu'à quand ? les restrictions actuelles sur la DHG ont déjà largement entamé cette situation, les chefs d'établissement ayant de plus en plus de difficultés à obtenir une DHG fonctionnelle : *« Mon chef communique au rectorat chaque année 16 heures pour les besoins en musique pour sa DHG. Etant donc en sous-service, il parie sur le fait que le rectorat ne m'enverra pas faire 2 heures dans un autre collège, et ainsi il garde les 2 heures pour du soutien français/maths… ».* Souhaitons à ce collègue que le rectorat ne s'inquiète pas de cette situation avant longtemps…
Les deux heures payées pour une heure de chorale ne sont plus acquises pour tous ! Pourquoi le travail énorme que représente la préparation d'une production musicale regroupant souvent plusieurs collèges n'est-elle pas systématiquement reconnue ? Nous ne pouvons toujours pas nous appuyer, à ce sujet, sur un texte clair et fort précisant pour tous des conditions de rémunération décentes, en fonction de la lourde charge que représente chaque projet. Et ce texte nous manque de plus en plus !

La chorale reste, malgré toutes ces complications, avec les groupes instrumentaux, moins nombreux mais tout aussi dynamiques, le prolongement privilégié largement plébiscité par les collègues d'éducation musicale, par les élèves, par les parents et aussi par la plupart des chefs d'établissements qui l'évoquent régulièrement avec enthousiasme (et probablement avec intérêt…) : *« Depuis 22 ans, les 5 chefs d'établissement différents ont toujours privilégié l'activité chorale. Elle participe à la vie du collège, à des rencontres et des échanges. Les élèves s'investissent avec bonheur et courage !… ».* Dans certains endroits isolés, la chorale fait même partie intégrante de la vie culturelle locale : *« Ce soir, nous fermons le magasin plus tôt : notre fille chante avec la chorale du collège dans la grande salle locale, alors, vous comprenez… »*

Mais l'enthousiasme des collègues est lui aussi largement entamé : Par des contraintes de plus en plus lourdes : *« En ce qui me concerne, j'ai encore droit à deux heures, mais depuis deux ans, je dois répondre préalablement à un questionnaire pour savoir combien j'ai d'élèves, et c'est à priori en fonction de cela qu'on obtient une ou deux heures. »*. Certes il devient important dans toutes les administrations de veiller aux gaspillages, mais beaucoup d'entre nous, habitués à travailler en REP, savent que dans certains endroits, emmener ne serait-ce que 9 élèves jusque dans la salle de concert le soir de la représentation est une réussite exceptionnelle pour les enfants concernés et pour l'enseignant ! Ce mode de calcul quantitatif a donc largement ses limites…

Par des conditions de travail qui ne s'améliorent pas : *« Pour la chorale, je n'en fais plus depuis trois ans, étant à cheval sur deux établissements… »*

Par une fatigue bien légitime devant le succès de l'entreprise et les multiples difficultés : *« D'un autre côté, une « chorale galère » comme j'ai depuis plusieurs années avec 3, 4, 5 heures pour pouvoir monter le projet et faire en sorte que tous les enfants volontaires puissent y participer…pour moi c'est certain…j'en peux plus…alors c'est la dernière année ! »*

Par des amalgames de plus en plus courant entre un prolongement collectif du cours d'éducation musicale et une animation relaxante de fin de journée : *« Je pense qu'il faudrait attendre un peu, car la donne va bien changer avec les 16-18 heures ! Nos chorales vont vraiment se trouver en péril cette fois, et ce, quel que soit le département et l'académie ! »*

Devant une situation si complexe, pas de remède universel en vue. Dans l'attente d'un texte clair valorisant de façon affirmée la chorale, sa place dans notre enseignement et des conditions décentes de rémunération, nous ne pouvons que donner quelques conseils à chaque professeur et décrire globalement les acteurs potentiels, les étapes importantes que chacun doit connaître sur le terrain pour pouvoir au moins s'interroger individuellement :

Le professeur : vieux routier ou débutant, il a maintenant un rôle important dans l'élaboration d'un projet artistique (la chorale doit être mentionnée dans le projet d'établissement ainsi que le projet de l'année, le tout devant être approuvé en C.A.), de la conception musicale à la réalisation sur scène, du budget de son concert à sa propre rétribution, rien ne doit plus lui échapper ! Nous avons tous depuis plusieurs années déjà ressenti le poids supplémentaire de ce travail, poids dont les résultats pèsent sur nos élèves, sur la réputation du collège, sur notre enseignement. Rude fardeau ! Avons-nous tous les épaules assez larges pour cela ? Qu'en est-il de la formation (surtout initiale) à ce sujet ?

Le chef d'établissement : souvent noyé dans sa DHG (il y a de quoi !), il favorise majoritairement la chorale et fait tout ce qu'il peut pour elle dans la limite de ses possibilités. Quand la chorale n'est pas sa priorité, il sait toutefois en récolter les fruits (c'est aussi lui qui est félicité à l'issue du spectacle pour la qualité du travail obtenu…) ou dirige alors son intérêt vers d'autres activités plus

sportives (tant mieux) ou plus « tape à l'œil » (tant pis). Le professeur arrive parfois à faire évoluer cette situation, juste avant que le dit chef change d'affectation…et tout est alors à recommencer. Mais ce ne sont là que des cas rares et disséminés !
L'inspection académique : C'est l'IA DSDEN qui donnera des HSA nécessaires quand la DHG est insuffisante ! Donc si le CA a voté le PE et a validé la DHG, il peut, avec l'approbation de l'IA-IPR, fournir des HS, parfois selon le NEC (nombre d'élèves concernés) par votre CHORALE… En clair, c'est lui qui décide.
L'inspecteur : il fait le lien entre le professeur, sa demande d'heures pour la chorale et le chef d'établissement ou l'IA. Les situations étant toutes personnelles, vous devez l'informer au plus tôt de vos difficultés et être vous-même parfaitement au courant de l'origine des heures qui vous sont proposées. La boucle est ainsi bouclée !

Vous êtes donc au centre du système et devez être toute l'année attentif à ce que les quatre acteurs aux quatre points cardinaux ainsi décrits communiquent parfaitement…et que tout tourne rond ! Pour cela, deux solutions : soit le footing quotidien pour garder forme et dynamisme, soit, pour les moins sportifs, un dossier solide en amont de ces dispositifs, l'un n'excluant pas l'autre. Pas besoin de rédiger de longues pages, de contacter tous les acteurs susceptibles de vous aider dans ce domaine. Mettez simplement clairement vos idées en ordre pour votre projet, comme toute action pédagogique :
Pour une chorale ayant déjà fonctionné l'année d'avant, faites un bilan rapide de l'action : réussites, conditions, amélioration à apporter…Faites le bilan global des heures de travail que vous avez consacrées à ce projet (heures chorales et réunions diverses)
Déterminez un objectif pour l'année : travail autour du jazz, rencontre avec une chanteuse célèbre ou autour de son répertoire, thématique commune avec une autre discipline, participation à la fête de la musique…
Décrivez cet objectif : concert, rencontre chorale, participation à une manifestation artistique précise…
Présentez les acteurs de ce projet : les élèves bien sûr, les artistes, s'il y en a, qui participent à l'élaboration du spectacle, les enseignants encadrant ce projet (dont vous et votre rôle comme coordonnateur)
Décrivez le mode de fonctionnement : apprentissage hebdomadaire (avec les horaires), répétitions supplémentaires prévues (paragraphe aléatoire qui peut évoluer selon les besoins repérés au cours de l'année), travail en commun avec des artistes…
Décrivez ce que doit faire l'élève lors de ce projet : mémorisation des mélodies et des textes, travail à plusieurs voix, coordination avec les autres…
Décrivez votre action : recherche du répertoire, préparation des arrangements vocaux et instrumentaux, réunions d'organisation, apprentissage des chants, répétitions…
Evoquez également l'évaluation attendue du projet (le concert, les apports spécifique auprès des élèves…)
Mettez de côté toutes les traces audio-visuelles qui pourront vous servir à expliquer votre projet (enregistrement du concert, d'une rencontre avec un artiste…)

Ces quelques points non exhaustifs peuvent servir de base à la présentation de votre chorale en toute circonstance : C.A., projet d'établissement, inspection, demande d'intervention auprès d'un artiste, présentation d'une projet pour les collègues…

Tous ces points vous sont certainement déjà connus. Tant mieux, ce n'est ici qu'un rappel de la quantité de travail de synthèse que nous fournissons de plus en plus, en tant qu'enseignant, pour pouvoir faire fonctionner ce qui ne devait être consacré à l'origine qu'à l'aspect musical et artistique.

Je déplore avec vous cet état de fait, comme de nombreux collègues de toutes disciplines, cette façon d'organiser notre métier de plus en plus autour d'une conception synthétique, loin de la pratique directe. Mais c'est malheureusement le seul moyen actuel pour pouvoir fonctionner correctement…dans l'attente d'un texte officiel, validant enfin et honnêtement la quantité de travail que nous fournissons pour que nos élèves puissent chanter ensemble, sur une grande scène locale, dans des conditions musicales optimales.

Allez, bon courage à tous !

Dominique Terry

Une lettre pour l'élu de votre secteur

Quelques professeurs lyonnais, inquiets comme vous tous depuis quelques années sur le fonctionnement de plus en plus aléatoire de la chorale, se sont réunis afin de proposer une lettre type à envoyer à un élu local, de droite comme de gauche, réclamant la prise en compte de ce prolongement du cours d'éducation musicale, non pas comme une activité de détente placée en fin de journée mais comme un enseignement collectif important pour les élèves.

Ce texte est à votre disposition. Faites-en bon usage !

Lyon, le

Expéditeur
titre
adresse
CP Ville
Téléphone/ mail

Destinataire
titre
adresse
adresse
CP Ville

Objet : situation de l'éducation musicale en collège

Les professeurs d'éducation musicale et chant choral s'inquiètent fortement de leurs conditions de travail actuelles. Celles-ci leur permettent de moins en moins de remplir leurs missions auprès des élèves en tant que professeur à part entière.

En effet, de plus en plus d'enseignements sont retirés de leur service :

- l'enseignement musical dispensé aux élèves de SEGPA ;
- l'enseignement de la chorale (enseignement facultatif normalement proposé à tous les élèves, c'est un prolongement du cours d'éducation musicale) ;
- les enseignements transversaux (Itinéraire de Découverte, Travaux Personnels Encadrés, PPCP).

De ce fait, les professeurs d'éducation musicale sont de plus en plus souvent amenés à travailler dans plusieurs établissements et ne peuvent plus s'investir ni jouer leur rôle au sein de l'équipe pédagogique et éducative.

Encore à présent, le professeur d'éducation musicale et de chant choral a une place centrale au sein de cette équipe :

Il connaît pratiquement tous les élèves de l'établissement, comme son collègue d'arts plastiques. Il est souvent une référence, une source de renseignements importante quant aux différents élèves et à leur comportement scolaire ;

Il est constamment investi dans les projets interdisciplinaires et il fait le lien entre eux dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences ;

Il est amené, comme les autres enseignants, à assumer la tâche de professeur principal ;

Il est un lien incontournable avec l'ensemble des partenaires extérieurs : collectivités locales, artistes (ateliers, classes à PAC), lieux culturels. Il est très souvent l'initiateur de projets nombreux et le garant de leur bonne mise en oeuvre.

Les restrictions budgétaires actuelles ne sauraient altérer la bonne mise en oeuvre du développement culturel souhaité et annoncé par le président de la République et le ministre de l'Education nationale. Comment contribuer à ce développement si la dégradation des conditions de travail déja connue par certains se généralise?

Prenons pour exemple le cas un peu particulier de la pratique chorale : Elle s'est énormément développée dans les diverses académies. Le nombre de spectacles de qualité produits en cette fin d'année en est la démonstration sur le terrain. Grâce aux actions conjuguées des professeurs dans chaque collège, de la Fédération Nationale des Concerts Scolaires, des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux ainsi que des collectivités territoriales et des artistes, les élèves trouvent dans ces chorales un moyen d'expression artistique collectif et un enseignement de qualité qui prolonge efficacement l'heure hebdomadaire d'éducation musicale.
Ainsi la chorale ne saurait se cantonner à être une activité péri-scolaire indépendante des enseignements (accompagnement éducatif de 16h).

Actuellement, aucun texte réglementaire ne vient asseoir cet enseignement collectif au sein de notre mission. Un enseignant peut être amené à compléter son horaire dans un autre établissement alors que la chorale n'est pas comptabilisée dans son service. Ceci rend encore plus difficile la mise en place et le bon déroulement d'un tel projet, lésant en conséquence les élèves d'une pratique artistique importante.
En tant qu'association de spécialistes, l'APEMu (Association des professeurs d'éducation musicale) s'interroge sur cette situation qui semble mettre en péril l'enseignement de l'éducation musicale en collège et le rôle éducatif de ses professeurs.

Vous trouverez, ci-joint, un tableau récapitulatif synthétisant les rôles, complémentaires et nécessairement dissociés, des différents acteurs de l'enseignement musical en France. Ce travail a été publié dans le n°197 du bulletin de l'APEMu.

Afin de développer tous les points abordés dans ce courrier, nous souhaiterions pouvoir nous entretenir avec vous lors d'une audience.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ..., en l'assurance de nos sentiments distingués.

Signature
Expéditeur
titre

Évolution de l'intitulé de la discipline scolaire Éducation musicale, enseignée au collège, de 1925 à 1998, valeurs

Corpus examiné, valeurs induites

Le tableau qui figure ci-après a été élaboré suite au recensement, à la recherche (CNDP [1] et Journaux officiels [2]) et à l'archivage numérisé des différents textes officiels d'instructions et de programmes de l'enseignement musical pour le collège, dans l'intention de constituer un corpus quasiment exhaustif. Les dates indiquées sont tantôt celles de la promulgation de l'arrêté ou de la circulaire, tantôt celles de la parution au Journal officiel ou au Bulletin officiel de l'éducation nationale, parfois les trois, lorsque nous en avons eu connaissance.
Ces textes sont décris puis analysés par le prisme du concept de valeur [3], selon trois niveaux (Jouve, 2001) : sémantique (qu'est ce qui est dit), syntaxique (comment est-ce dit), enfin pragmatique (à qui est ce dit, dans quel but, informer, former, conseiller). Nous privilégions les deux premiers niveaux : sémantique et syntaxique. Le logiciel Tropes conçu pour réaliser des analyses propositionnelles des discours, nous permet de vérifier les observations effectuées lors des traitements "manuels".

	Nature des textes	Titre	Fréquence ou horaire
Série 1 1923-1925	Arrêté du 10 juillet 1925	Horaires et programmes de l'enseignement secondaire des jeunes filles, JO p. 6674	
	Arrêtés des 23 décembre 1923 et 3 juin 1925 paru au JO du 3 septembre 1925	Instructions relatives à l'application des programmes de l'enseignement secondaire dans les lycées et collèges, JO p. 3650-3651	
		Instructions. Pour l'enseignement des chefs-d'œuvre de l'art, JO p.8659-8661	7 séances en seconde, de 80' chacune, 7 en première
		Annexe. Aux instructions pour l'enseignement des chefs-d'œuvre de l'art, JO p. 8661-8662	
Série 2 1938	Circulaire du 11 janvier 1938 (extraits [4])	Objet : Chant choral (édition de l'IPN [5]).	
	Arrêté paru au JO du 14 avril 1938	Programmes. Chant choral, 6e à 3e JO p. 4439	

1 Centre national de documentation pédagogique CNDP, 29 rue d'Ulm, 75230 PARIS cedex 05, déménagé en 2004, rue Jacob
2 Journaux officiels, 26 rue Desaix Paris 15ème
3 Un article en ligne situe le cadre général de notre recherche ainsi que ce que nous entendons par valeur : http://www.leducation-musicale.com/index.php?option=com_content&task=view&id=2&Itemid=4
4 Nous ne possédons que des extraits de ce texte.
5 Institut Pédagogique National Brochure n° 130 F.D.

Série 3 1943-1944	Circulaire du 20 mai 1943 second degré	Objet : Chant choral (édition de l'IPN).	1/2 h hebdo. ajoutée au cours
	Arrêté du 21 septembre 1944	Instructions du 21 septembre 1944 Objet : enseignement de la musique 6e à 3e	1 h hebdo. dans chaque niveau
		Classe seconde première, philosophie, sciences expérimentales et mathématiques	1 h hebdo. fac.
	Circulaire du 8 octobre 1949	Prise en compte des chorales dans le service des professeurs d'éducation musicale.	
	Note de service du 29 décembre 1949	Prise en compte des chorales dans le service des professeurs d'éducation musicale.	
Série 4 1960-1964	Arrêté du 20 juillet 1960	Éducation musicale. Programme quatrième d'accueil CES CEG	1h hebdo.
	Arrêté du 5 mai 1961	Éducation musicale. Programme troisième d'accueil CES CEG	Id.
	Arrêté du 7 mai 1963	Éducation musicale Horaires et Programme (édition de l'IPN). A - Cycle d'observation Sixième Cinquième	Id.
	Arrêté du 26 octobre 1964 = arrêté du 23 juin 1962, modifié par arrêté du 22 mai 1963 et unifié le 26 octobre 1964 programmes unifiés	Éducation musicale B - Quatrième et troisième	Id.
Série 5 1977-1978	Arrêté du 17 mars 1977 Arrêté du 26 mars 1978 :	Annexe Programme d'éducation artistique des classes de sixième et de cinquième des collèges C - Musique D - Compléments à la musique 1 - Danse 2 - Art dramatique 3 - Poésie Id.	Id.
	Arrêté du 26 janvier 1978	Horaires et effectifs classe de cinquième	Id.
	Circulaire n°77-165 du 29 avril 1977	Enseignement de l'Éducation artistique dans les collèges Objectifs Instructions Annexe. Ressources audio-visuelles et éducation artistique. Note complémentaire.	
	Arrêté du 16 novembre 1978	Programme d'éducation artistique des classes de quatrième et troisième des collèges C - Éducation musicale D - Compléments à la musique 1 - Danse 2 - Poésie - Art dramatique	
	Arrêté du 22 décembre 1978	Horaires et effectifs des classes de quatrième et troisième des collèges	Id.

6 Ibid.
7 Brochure n° 70 Pg

Education Musicale

Série 6 1985-1987	Arrêté du 14 novembre 1985	1 - Nature et objectifs . 2 - Instructions 3 - Programmes éducation musicale de la 6ème et 5e 4 - Compléments	
		Éducation musicale Nature, Objectifs . Programmes 4e et 3e	
	BO de juillet 1986	Compléments Thèmes transversaux 6e 5e 4e 3e	
	Complément de l'arrêté du 14-11-85 Bulletin officiel spécial n° 4 du 30 juillet 1987	Compléments 6e 5e	
	Note de service n°81-200 du 13 mai 1991Bulletin officiel spécial n° 4 du 30 juillet 1987	Prise en compte des chorales ou groupes instrumentaux dans le service des professeurs d'éducation musicale.	
Série 7 1995-1998	Arrêté du 22 novembre 1995, JO du 30 novembre 1995, BO du 28 décembre 1995	Programme du cycle d'adaptation éducation musicale : classe de 6e	
	Décret n° 96.465 du 29 mai 1996	Organisation de la formation au collège	
	Arrêté du 29 mai 1996	Organisation des enseignements dans les classes de 6e de collège	Id.
	BO n° 27 du 4 juillet 1996	Le chant choral à la portée de tous	
	Arrêté du 26 décembre 1996 – (BO n° 5 du 30 janvier 1997).	Organisation des enseignements du cycle central du collège	Id.
	Arrêté du 10 janvier 1997 JO du 21 janvier 1997, BO du 30 janvier 1997	Programme du cycle central Éducation musicale	
	Arrêté du 26 décembre 1996	Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège	Id.
	Circulaire n° 97-240 du 20 novembre 1997, BO du 27 novembre 1997.	Une chorale dans chaque école	
	Arrêté du 15 septembre 1998, JO du 30 septembre 1998, BO hors série n° 10 du 15 octobre 1998.	Programmes des classes de troisième des collèges Éducation musicale	
	Complément de l'arrêté du 22-11-95	Accompagnement des programmes de 6e	
	Complément de l'arrêté du 10-01-97	Accompagnement des programmes du cycle central de 5e –4e	
	Complément de l'arrêté du 15-09-98	Accompagnement des programmes de 3e	
	Arrêté du 14 janvier 2002	Organisation des enseignements du cycle central du collège : l'éducation musicaleMise en œuvre du plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle: chartes départementales de développement de la pratique vocale et chorale	1h ou 2h avec IDD
	Circulaire n°2002-139 du 14-6-2002	Mise en œuvre du plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle : chartes départementales de développement de la pratique vocale et chorale	

8 Édition du CNDP, Brochure n° 001 F6128
9 Communs aux 6ème et 5ème
10 Il n'existe pas de compléments aux programmes des classes de 4ème et 3ème
11 Les itinéraires de découverte correspondent à des dispositifs d'enseignement mis en place à partir de la rentrée 2002 dans la continuité des parcours diversifiés et des travaux croisés, ils visent à généraliser les pratiques interdisciplinaires au collège : circulaire. n° 2002-074 du 10-4-2002
12 Ce texte concerne la pratique chorale en école primaire.

Typologie de textes officiels

Un décret est un acte émanant du Président de la République ou du Premier ministre, il est publié au Journal officiel, par extension au Bulletin Officiel de l'éducation nationale si c'est un texte qui relève de cette institution. Un arrêté, dans la hiérarchie des normes, est inférieur au décret ; il émane des ministres, des préfets ou des maires. Il est également publié au JO puis au BO. Les circulaires, avis, notes de service sont publiés au Bulletin Officiel de chaque Ministère. La note de service, quant à elle, concerne l'organisation interne des services. Dès lors, en raison de la provenance, du statut d'un texte officiel, une hiérarchie est induite.

Les textes de notre corpus concernant les instructions et programmes d'enseignement ainsi que les horaires, sont tous des arrêtés émanant des Ministres successifs de l'instruction publique puis de l'éducation nationale. Il en est de même dans l'ensemble des disciplines scolaires. La fréquence (environ tous les dix à quinze ans) de parutions de nouveaux textes officiels de programmes est également similaire à d'autres disciplines, à quelques années près ; ainsi les IO de l'enseignement du français de l'histoire géographie, des mathématiques et des sciences naturelles pour le collège, datent de 1925, 1938, 1966, 1977, 1985 et 1995 (Petitjean, 1999, p. 140-146). De ce point de vue, il n'y a pas de hiérarchisation entre les disciplines ni de distinction. Au-delà du fait que la présence de programmes d'enseignement fonde l'existence d'une discipline (Fourez, 2002), la valeur attribuée par l'appareil d'État à la discipline éducation musicale n'est pas moindre que celle des autres d'un point de vue législatif.

En ce qui concerne les accompagnements de programmes, ils paraissent sous le statut de circulaires ou de notes de service. C'est également le cas dans les autres disciplines pour ce qui est des accompagnements de programmes.

En revanche, une distinction est faite dès le début du XXe siècle, entre ce qui relève du chant choral d'une part et de l'enseignement de la musique d'autre part : le premier fait l'objet de circulaires et le second d'arrêtés.

Horaires d'enseignement

Il est évident qu'une hiérarchie s'installe entre les disciplines scolaires au regard des horaires hebdomadaires alloués : ainsi éducation musicale et arts plastiques sont les deux disciplines à l'horaire le plus bas. Cet horaire sera durant cent ans, toujours le même. La discipline s'en trouve moins valorisée de ce fait. La hiérarchisation entre les disciplines s'installe dès lors que l'horaire est différent. L'activité de chant choral s'ajoute à cet horaire pour les élèves volontaires.

Brève analyse des intitulés de la discipline

L'intitulé de la discipline dans ces arrêtés, varie de "l'enseignement des chefs-d'œuvre de l'art" (1925), au "chant choral" (1938), à "l'enseignement de la musique" (1944), à "l'éducation musicale" (1960), à la "musique" (1977, 6ème et 5ème), à nouveau à l'éducation musicale(1978, 4ème et 3ème), aux "compléments à la musique" (1978, 4ème 3ème), à nouveau à "l'éducation musicale" (1985, 1995). Des hésitations parfois des contradictions entre l'intitulé général de la discipline et les termes utilisés dans les textes apparaissent. Ainsi en 1977, dans les programmes de 6ème et 5ème, le titre mentionne "Musique" alors que les premiers mots ne sont autres que : "Le but de l'éducation musicale…". Dans ces textes, l'acception des termes "musique", "chant", "éducation musicale" est loin d'être égale. Ainsi musique peut tour à tour recouvrir le sens du mot solfège ou bien un sens plus général comme dans les instructions du 21 septembre 1944 devenir l'objet même de la discipline : "enseignement de la musique".

13 Nom donné à l'actuel ministère de l'éducation nationale de la Révolution jusqu'en 1932.

14 Sachant que l'intitulé de la discipline diffère, nous verrons dans le paragraphe suivant, d'une série à l'autre.

Enseigner, éduquer: ces deux grands enjeux traversent les intitulés de la discipline. Il est permis de supposer que même si l'intitulé ne le dit pas ("Musique"), une troisième option envisage la pratique de la musique : cela sera confirmé par l'examen des titres de paragraphes employés dans les textes, ainsi en 1998 "Interpréter de mémoire", "réinvestir dans une pratique instrumentale", en 1995, "chant", "Approche d'une pratique instrumentale" en 1985, "Pratique vocale [...] pratique instrumentale", de 1938 à 1960 "voix", "chant" etc.

Un examen des références utilisées dans chaque texte, à l'aide d'un logiciel comme Tropes, autorise un premier niveau d'analyse en ce qui concerne l'adéquation entre ces intitulés de la discipline et les idées contenues.

Ainsi dans le texte de 1925 le terme "œuvre" (17) arrive en tête, suivi par celui de "piano" (16) puis "opéra" (14) "chœur ou orchestre" (14) "art" (12), "symphonie" (12), alors que l'intitulé parle d'enseignement des œuvres.

En 1943, ce sont les termes "chant" (48), "élève" (15) et "enseignement" (14) qui apparaissent le plus souvent dans la circulaire sur le chant choral.

En 1944, alors qu'on enseigne la musique, ce sont les occurrences "chant" (41), "musique" (23), "voix" (14), "audition" (13)et "gammes" (11) les plus représentées.

Les années 60 placent en tête "musique" (14 occurrences pour la 6ème et 5ème et 10 pour la 4ème et 3ème) puis en deuxième place "chant" (9 pour la 6ème et 5ème) et "voix" (6 pour la 4ème et 3ème), en troisième place "exercice" (9 et 5), pour l'éducation musicale.

L'arrêté de 1977 (6ème - 5ème) met l'accent sur la "culture" (10) puis le "chant" (7), les "exercices" (7), la "voix" (6) et les "œuvres" (6) : la discipline s'intitule "Musique".

En revanche, un an plus tard en 1978 (4ème -3ème) si les termes "culture" (8), "classe" (8), "voix" (7), "enseignement" (6) et "œuvre" (6) restent en tête, le terme "élève" s'impose, cela est nouveau , en huitième place. D'un point de vue sémantique élève va pouvoir s'agréger à "classe" à "enseignement" et former dès lors la catégorie la plus représentative des occurrences, justifiant cette même année, l'intitulé "Éducation musicale" et non plus "musique".

Le terme "élève" figure ensuite systématiquement parmi les trois premières catégories de références utilisées dans les textes de 1985 et 1995 ; le terme "éducation" ou "enseignement" est également très présent aux côtés du terme "élève". L'intitulé est alors stabilisé sur "Éducation musicale" depuis une vingtaine d'années.

Ce premier niveau d'analyse permet de dire que les intitulés reflètent véritablement d'un point de vue sémantique et statistique les valeurs ou choix faits par les rédacteurs dans chacun des textes du corpus. Deux grandes périodes se dégagent : le tournant s'opère dans les années 1977-1978.

Odile Tripier

Références

Fourez (Ed.). (2002). Approches didactiques de l'interdisciplinarité. Bruxelles: De Boeck.
Jouve, V. (2001). Poétique des valeurs. Paris: Presses Universitaires de France.
Petitjean, A. (1999, mai 1999). Textes officiels et enseignement du français.
Pratiques N° 101-102, 254.

15 Le logiciel Tropes utilise le terme référence dans le sens de mots ou classe de mots : l'ensemble des références répond à la question : "sur quoi porte ce texte".
16 Au sens, d'apparition d'une unité linguistique dans le discours.
17 depuis la circulaire de 1943, il avait disparu.

Aix - Marseille
Martine Honorat :
12 avenue d'Indochine 13100 Aix - en - Provence
04 42 21 35 64 *martinehonorat@wanadoo.fr*

Amiens
Sabine Dommanget :
5 rue de l'Abbé Danicourt 80260 Naours
jcsab@tele2.fr

Besançon
Françoise Cuynet
26 rue Renan 25000 Besançon
03 81 83 27 99 fcuynet@nerim.fr

Bordeaux
Catherine Baudy :
12 allée François Villon 33510 Andernos
05 56 26 25 86 *catherine.baudy@wanadoo.fr*

Caen
Patrick Leroy :
2 Allée de la Glacière Résidence Le Parc de Lébisey
14200 Hérouville Saint-Clair
pl-leroy@wanadoo.fr

Clermont - Ferrand
Claude Laporte : 10 bd Léon Malfreyt
63000 Clermont - Ferrand
laporte.claude@libertysurf.fr

Corse
Emmanuelle Mariini : Résidence l'Aiglon Bât. B
rue du Ch. Colombani 20200 Bastia
m.emmanuelle@wanadoo.fr

Créteil
Francine Brun : collège J.B. Clément
5 rue Chardavoine 93440 Dugny
06 14 61 39 67 *brunfrancine@club-internet.fr*

Dijon
Renata Harbulot : 3 allée de la Source 21000 Dijon
03 80 41 31 40 *renata.harbulot@orange.fr*
Christine Vallin : Verseaux 71740 St Maurice
03 85 26 23 91 *christine.vallin@wanadoo.fr*

Grenoble
Martine Bertier-Wolfrom :
12 rue Barral de Montferrat 38100 Grenoble
tél/fax : 04 76 47 92 17 *ma.berwol@free.fr*

La Réunion
Catherine Pey :
12 chemin des Fleurs 97490 Ste Clotilde
02 62 52 58 72 *pey.cat@voila.fr*

Lille
Maud Covain :
17 rue Robinson 59213 Sommaing/Ecaillon
03 27 29 58 80 *maud.covain@libertysurf.fr*

Limoges
Dominique Habellion :
5 rue d'Aixe 87920 Condat sur Vienne
05 55 30 67 65 *domi.habellion@laposte.net*

Lyon
Hélène Haranger :
27 rue Anatole France 69580 Sathonay Camp
04 78 08 14 49*heleneharanger@club-internet.fr*
Mireille Chovet :
6 Impasse des Verriers 42610 St Romain le Puy
04 77 76 97 70 *mireille.chovet@actinov.com*
Anne-Françoise Garny :
3 rue des joncs 01000 Bourg - en - Bresse
04 74 50 32 65 *annefg@wanadoo.fr*

Martinique
Benoît Lenglet :
appt.5 résidence Casamarina Quartier Mondésir
97290 Le Marin
05 96 74 03 82 *benoit.lenglet@wanadoo.fr*

Montpellier
Marie-Thérèse Pouget :
496 avenue Pasteur 34490 Lignan sur Orb
tél/fax : 04 67 32 73 03
mt.pouget@tele2.fr
Jean-Michel Vallot :
71 avenue Mermoz 66000 Perpignan
04 68 67 52 01
Carmen Ceresuela :
B.P. 14 66120 Font - Romeu
carmen.ceresuela@laposte.net

Nancy - Metz
Hélène Wagner :
23 A rue Lavigerie 54000 Nancy
03 83 40 83 28
helene.wagner@ac-nancy-metz.fr

Nantes
Jean-Martial Fouilloux :
33 rue Maurice Lagathu 44000 Rezé
06 77 90 04 95
jean-martial.fouilloux@wanadoo.fr

Nice
Erik De Brun :
4 rue Charles Peguy 06100 Nice
04 93 52 26 49 / 06 77 18 67 62
e.debrun@wanadoo.fr

Orléans - Tours
Julien Nay :
33 rue de Brest 37100 Tours
06 82 47 09 83 *julien.nay@wanadoo.fr*

Paris
Denis Féau :
7 rue du Dessous des berges 75013 Paris
01 43 20 24 25 *denis.feau@free.fr*

Poitiers
Brigitte Berthommé :
Mautré 79400 Azay - le - Brûlé
05 49 05 74 75
brigitteberthomme@liberty-surf.fr

Reims
Philippe Poisson :
22 rue Antoine Parmentier 10300 Sainte savine
03 25 79 50 60 *philippe.poisson@wanadoo.fr*

Rouen
Patrice Latour :
9 rue de Neuvillette 76240 Mesnil Esnard
02 35 79 83 40 *pmlatour@hotmail.com*

Strasbourg
Béatrice Larat-Belliot:
12 place Mathieu Zell 67200 Strasbourg
03 88 26 36 24 *larat-belliot@noos.fr*

Toulouse
Marie-Stéphane Punsola:
11 ch Gaylar 31270 Cugnaux
05 67 74 29 72 / 06 81 90 34 10
marie-stephane.punsola@tiscali.fr
Goday Ramos Pascale:
6 place de l'église 31290 Avignonet Lauragais
05 34 66 23 12 / 06 22 63 06 73
pascalegoday@aliceadsl.fr

Versailles
François Chaumeil :
32 rue Albert Thomas 75010 Paris
01 42 49 22 59 f.*chaumeil@noos.fr*
Anne Lemarchand :
218 rue du Maréchal Foch 78410 Flins sur seine
01 30 95 78 10 *anne.lemarchand@freesbee.fr*

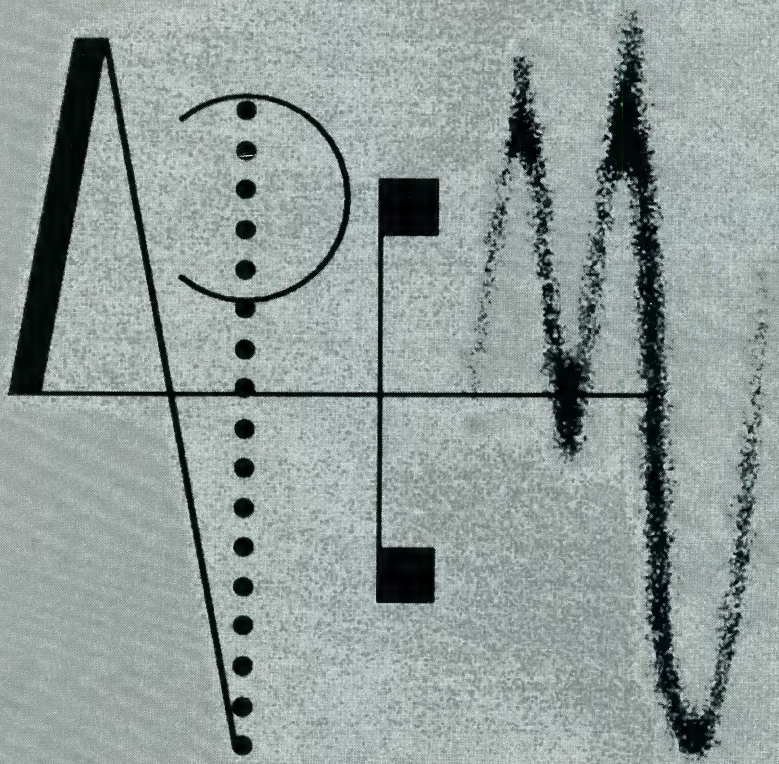

Imprimerie LM Print - Saint Symphorien d'Ozon (69)
Mise en page: Dominique Terry/Nicolas Robin
Dépôt légal : 2e trimestre 2008 - ISSN : 1265 - 3462
Abonnement : 38 € - Prix de vente au numéro : 9,50 €